

Message destiné aux personnes en formation à l'ESSC

Mesdames, Messieurs,

Suite à la décision ce jour du Conseil d'État vaudois **décréter l'état de nécessité**, nous vous informons qu'une **grande partie des activités de l'ESSC est suspendue dès le mardi 17.03.2020 à 6.00 et ce jusqu'au 30.04.2020 minuit.**

Toutefois, **les services du médecin cantonal réquisitionnent** toutes les personnes en formation dans le domaine des soins pour venir en soutien aux équipes soignantes.

Aussi nous décrétons les décisions suivantes :

- Pour les apprenti.e.s finalistes (ASA, ASSC, FPC), afin de poursuivre la préparation des procédures de qualification, **les cours se poursuivent à distance depuis votre domicile**. Cela signifie qu'aux jours de cours prévus, les apprenti.e.s se tiennent à disposition des enseignants pour suivre les cours selon les instructions données par voie électronique.
- Pour les apprenti.e.s en voie maturité professionnelle intégrée, quelle que soit l'année de formation, l'ESSanté met en place des cours à distance, vous devez donc **vous rendre disponible les jours de cours prévus à votre domicile**, pour suivre l'enseignement selon les instructions des enseignants de l'ESSanté.
- Pour les apprenti.e.s de 1^{ère} année ASA, ASSC et FPC et de 2^{ème} année ASSC, les cours et les cours interentreprises **restent suspendus jusqu'à nouvel avis**.
- Les apprenti.e.s en voie duale **restent à disposition de leurs employeurs** pour venir en soutien auprès des équipes soignantes. Les employeurs sont informés de cette décision.
- Les apprenti.e.s en voie école à plein temps, **restent également à disposition des lieux de stage**, pour venir en soutien auprès des équipes soignantes. **Il n'y a donc pas de congé** en raison de la suspension des cours. Les lieux de stage sont informés de cette décision. Si le lieu de stage ne recourt pas à vos services, nous vous demandons d'informer sans tarder par email Mme Véronique Favre-Pittet (veronique.favre-pittet@ecoledesoins.ch)
- Nous vous rappelons de **respecter les règles d'hygiène et de conduite** comme notamment le lavage soigneusement des mains, l'éloignement social, éviter les bises et les poignées de main, tousser dans le coude et éternuer dans un mouchoir ou dans le coin du coude afin de diminuer la propagation du virus.

La situation pouvant évoluer de jour en jour, nous recommandons de vérifier quotidiennement votre messagerie : ...@ecoledesoins.ch ainsi que sur www.clic-essc.ch

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration dans cette situation exceptionnelle.

Vevey, le 16 mars 2020

Copie : Maîtres d'enseignement professionnel ESSC
Employeurs des apprenti.e.s en voie duale
Lieux de stage des apprenti.e.s en voie école à plein temps